

GUIDE PRATIQUE DE L'OIB AMERICAINE :

Quelques renseignements pratiques sur l'histoire, la raison d'être, les épreuves spécifiques, l'organisation et la notation des examens écrits et oraux de

L'OPTION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT FRANÇAIS (version américaine)

I. Un peu d'histoire

Depuis les années 60, en France et à l'étranger, des établissements français offrent des programmes bilingues aux élèves qui parlent deux langues couramment. C'est en 1981 que le gouvernement français a créé les Sections Internationales chargées de préparer les élèves à l'Option Internationale du Baccalauréat français (l'OIB). Il existe deux versions anglophones de l'OIB, l'une britannique et l'autre américaine. L'enseignement et l'évaluation se font dans le respect des traditions pédagogiques de chaque pays. Les sections internationales reposent sur le principe de la coopération bilatérale et sont gérées par le Ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (le MENESR) en coopération avec un Etat ou une organisation partenaire étrangère. Depuis 1981 le représentant côté américain de la coopération franco-américaine est le College Board. Fondé en 1900, cet organisme est reconnu par la France comme « une institution éducative de niveau national, composée de membres institutionnels de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur » comme l'indique le MENESR dans la dernière Convention de coopération avec le College Board, signée le 7 juillet 2014.

II. Les raisons d'être du Bac OIB

A l'origine, ce baccalauréat s'adressait surtout aux élèves étrangers résidant en France au moment de terminer leurs études secondaires. Il permettait d'obtenir un diplôme reconnu à la fois par la France et par le pays partenaire. Au fil du temps, la population des élèves des Sections Internationales a évolué et présente maintenant une grande diversité, avec une majorité d'élèves ayant la nationalité française ou une double nationalité. Ceux-ci deviennent bilingues grâce aux programmes de littérature et d'histoire enseignés par des professeurs « locuteurs natifs » à un niveau comparable à celui du pays partenaire. Ce baccalauréat est une preuve de bilinguisme et de biculturalisme, préparant de jeunes Français et étrangers bilingues à jouer un rôle important dans tous les domaines internationaux. La France a été le premier pays à offrir un

enseignement bilingue de cette qualité au sein de son système national d'examens d'admission dans l'enseignement supérieur.

III. Les épreuves spécifiques des disciplines enseignées en anglais

Les deux disciplines enseignées en anglais sont celles qui sont le plus étroitement liées à la langue et à la culture : la langue-littérature et l'histoire-géographie. Elles donnent lieu à des épreuves spécifiques écrites et orales qui ont la même validité que toutes les autres parties du baccalauréat général. Les coefficients élevés récompensent le niveau linguistique bilingue, les connaissances approfondies en histoire-géographie et littérature acquises et le travail supplémentaire nécessaires pour réussir un Bac OIB. Ces deux disciplines qui forment l'option internationale ne s'ajoutent pas aux disciplines du baccalauréat général, mais s'y substituent. Les épreuves de langue-littérature de l'OIB remplacent celles de la première langue vivante et les épreuves d'histoire géographique de l'OIB, celles évaluées en français.

Coefficients

Langue-littérature	Ecrit	Oral	Histoire-géographie	Ecrit	Oral
Série L	6	4		4	4
Série ES	5	4		5	4
Série S	5	4		3	4

IV. Contenu et déroulement des épreuves spécifiques

Les élèves passent une épreuve écrite de quatre heures et une épreuve orale de 15 ou 30 minutes, et cela dans les deux disciplines.

Le programme de langue-littérature comporte 12 œuvres complètes en anglais, étudiées pendant les deux dernières années du lycée. Pour l'examen écrit, l'élève a le choix entre deux options. Première option : rédaction de deux essais, répondant chacun à une question parmi les quatre proposées. L'élève doit répondre en comparant les procédés stylistiques et les thèmes de deux œuvres du programme. Deuxième option : commentaire composé sur un texte hors programme et rédaction d'un essai comparatif. A partir de 2017 une troisième option sera offerte, celle de rédiger un sujet d'invention et un essai comparatif.

En histoire-géographie, le programme est élaboré en conjonction avec l'Inspecteur Général français en charge de l'OIB américain. L'enseignement est bilingue ; souvent l'histoire est enseignée en anglais et la géographie en français.

Les épreuves orales sont conduites par un professeur examinateur qui peut être observé par un Inspecteur Général Délégué nommé conjointement par le

MENESR et le College Board. Il en existe deux pour chaque discipline de l'OIB américain.

L'épreuve orale de langue-littérature a une durée de 30 minutes et une période de préparation de la même longueur. L'examen oral se divise en deux parties de 15 minutes chacune : un commentaire composé fait par l'élève sur un texte ou un poème tiré de l'une des trois œuvres du programme désignées pour cette partie : une pièce de Shakespeare, un roman et un choix de poèmes. La deuxième partie consiste en une discussion menée par l'examineur, comparant les thèmes et procédés stylistiques de 5 ou 6 autres œuvres du programme.

En histoire-géographie, l'épreuve orale dure 15 à 20 minutes et la préparation 20 minutes. L'élève doit répondre à une question soit d'histoire, soit de géographie tirée au sort et faire une présentation d'environ 7 minutes. Ensuite, l'examineur interroge l'élève sur d'autres thèmes du programme.

IV. Le rôle des Inspecteurs Généraux Délégués

Les inspecteurs américains, deux en langue-littérature et deux en histoire-géographie, doivent assurer le bon fonctionnement du Bac OIB américain. Ils sont donc chargés des tâches suivantes :

- Choix et validation des sujets des épreuves spécifiques du Bac OIB, en partenariat avec l'Inspection Générale française et le SIEC
- Coordination des examinateurs-correcteurs des épreuves écrites et orales, rédaction de rapports
- Harmonisation des notes de l'écrit, garantie de l'homogénéité de la notation
- Observation des examens oraux et harmonisation de la notation
- Collaboration avec les coordinateurs de discipline (deux dans chaque discipline, un pour les Etats-Unis et des pays tiers, un pour la France) pour l'organisation des activités suivantes :
- En octobre, une réunion à Paris des chefs d'établissements, responsables de sections américaines et professeurs d'OIB américain (venus de France, des Etats-Unis et des pays tiers) pour évaluer le baccalauréat précédent et préparer le suivant, débattre des changements dans les programmes, former les professeurs, parfaire les outils d'évaluation
- Au courant de l'année, des stages de formation continue pour les nouveaux et anciens professeurs, en fonction de la demande

- En juin, un weekend d'harmonisation des notes de l'écrit, avec double correction des copies posant problème par tous les examinateurs-correcteurs en France

V. L'élaboration des sujets des épreuves spécifiques

Le SIEC sollicite, de la part de chaque Section Internationale Américaine en France et aux Etats-Unis, deux propositions de sujet pour le Bac OIB. Un sujet de langue-littérature comporte deux textes inconnus pour le commentaire littéraire et quatre questions. Ces questions sont des sujets de rédaction, accompagnés ou non d'une citation, ayant trait à des thèmes et des procédés stylistiques mais non à des œuvres particulières. Chaque section internationale a, en partie, son propre programme de littérature. Six des 12 œuvres qui constituent un programme de littérature OIB américain sont choisies de manière collégiale par tous les professeurs lors des réunions d'octobre. Les six œuvres restantes sont choisies par chaque section internationale.

En histoire-géographie chaque section internationale doit faire parvenir au SIEC deux sujets complets comportant un sujet d'histoire et un sujet de géographie, sous forme d'essais à rédiger ou d'analyse de documents.

VI. Le déroulement des examens et les responsabilités des chefs de centre des épreuves orales OIB

Une collaboration étroite entre le chef d'établissement français et les inspecteurs américains ainsi que les examinateurs-correcteurs est essentielle pour le bon déroulement des épreuves spécifiques.

Le choix des examinateurs-correcteurs, leur affectation pour les épreuves orales et la distribution des copies d'examen est fait par le lycée chargé, par l'ensemble des sections américaines, de s'occuper de certaines tâches administratives. Actuellement, il s'agit de l'Ecole Janine Manuel à Paris, dont le proviseur est Mme. Zéboulon. Elle fait passer une liste de correcteurs-examinateurs au SIEC qui envoie des convocations à ceux-ci pour la correction des copies de l'épreuve écrite et la réunion d'harmonisation à Paris qui a lieu entre l'écrit et l'oral. Ce sont les Rectorats des différents centres d'examen OIB qui sont chargés d'établir les convocations pour les épreuves orales. Les correcteurs-examinateurs ne peuvent pas corriger les copies de leurs propres élèves ou faire passer l'épreuve orale des élèves de leur établissement d'origine. Les examinateurs se déplacent donc dans les différents centres d'examen d'OIB américain en France : le Centre International de Valbonne, la Cité Scolaire de Lyon, le Lycée Magendie à Bordeaux et le Lycée Internationale

de Saint Germain-en-Laye. D'autres centres d'examen vont bientôt s'ouvrir puisque le nombre de candidats OIB ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacement des correcteurs examinateurs sont réglés par le SIEC qui envoie des billets de train et rembourse les autres frais une fois établi un dossier pour chaque correcteur examinateur. Ce dossier comporte, outre un RIB, les convocations d'écrit et d'oral indiquant le nombre de copies corrigées et le nombre d'oraux donnés. C'est au chef de centre d'examen de veiller à ce que ces convocations soient signées et remises aux correcteurs examinateurs.

L'organisation des épreuves orales se fait conjointement par le chef d'établissement et le responsable de la section internationale américaine.

Pour chaque centre d'examen, il faut prévoir au moins une grande salle de préparation pour les élèves et une salle pour chaque examinateur.

L'organisation des épreuves orales

Le planning des oraux doit prendre en compte les paramètres suivants :

- Pour l'épreuve de langue-littérature qui dure 30 minutes, l'examineur doit examiner un maximum de 10 candidats par jour.
- Entre chaque oral, le chef de centre doit prévoir une plage horaire d'au moins 5 minutes pour que l'examineur ait le temps 1) de chercher le nouveau candidat, de lui remettre le sujet et de l'accompagner à la salle de préparation et 2) d'accompagner le candidat ayant déjà terminé sa préparation à la salle d'examen.
- Après 3 ou 4 oraux, il faut prévoir au moins 15 minutes de pause pour que l'examineur puisse remplir les fiches d'évaluation qui seront remises au chef de centre à la fin des oraux.

La préparation des salles d'examen :

- Pour l'épreuve de langue-littérature, le chef du centre d'examen doit veiller à ce que la section américaine ait mis dans chaque salle d'examen :
 - 1) le planning détaillé des oraux pour chaque jour avec les noms des candidats
 - 2) le programme de littérature de la section
 - 3) des fiches d'évaluation pour chaque candidat à remplir par l'examineur
 - 4) un carton de livres contenant : a) 3 exemplaires des trois œuvres dites « in depth », c'est-à-dire les œuvres dont sont tirés

les passages pour le commentaire composé de l'élève b) 2 exemplaires des autres œuvres du programme

5) un exemplaire pour chaque candidat du document sur lequel l'examineur doit mentionner les œuvres du programme, les thèmes et les procédés stylistiques abordés au cours de l'oral

- Pour l'épreuve d'histoire-géographie, le chef du centre d'examen doit veiller à ce qu'il y ait dans chaque salle d'examen :

1) le planning détaillé des oraux pour chaque jour avec les noms des candidats

L'examineur amènera avec lui les questions d'histoire et de géographie que l'élève tirera au sort. Le candidat a le droit de refuser une première question mais dans ce cas-là, il doit obligatoirement traiter la deuxième question tirée.